

Novembre 2012 – Volume 2 – Numéro 1 – Office municipal d'habitation de Montréal

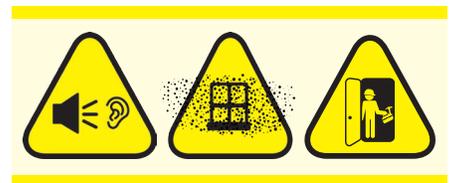
Des **travaux de 136 800 \$** pour la modernisation du système d'alarme incendie aux habitations Desjardins



À partir de la mi-novembre 2012, des travaux majeurs de plus de 136 800 \$ seront réalisés aux habitations Desjardins, situées au 4210, rue La Fontaine. Les travaux visent notamment à moderniser et à mettre aux normes le système d'alarme incendie de l'immeuble.

Les travaux s'échelonneront sur environ huit semaines. Ils consistent à installer dans chaque logement un détecteur thermique, deux avertisseurs sonores, dont un muni d'une lampe stroboscopique, et un avertisseur de fumée. Des avertisseurs de fumée seront aussi installés dans les aires communes. À la fin du chantier, des tests seront effectués afin de vérifier le bon fonctionnement du système. Les travaux entraîneront quelques désagréments : du bruit, de la poussière ainsi qu'un va-et-vient des ouvriers dans l'immeuble.

Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous veillerons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer votre sécurité et votre qualité de vie de manière durable. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration.



LA SÉCURITÉ À L'OFFICE

Au cours des dernières années, l'Office a pris plusieurs mesures afin d'assurer la sécurité des locataires dans les habitations. Mentionnons, entre autres, la tenue d'exercices d'évacuation en cas d'incendie, la formation des préposés à la sécurité des locataires en prévention des incendies dans les tours de 40 logements ou plus, la modification ainsi que le resserrement des mesures de contrôle pour l'accès aux immeubles. La mise aux normes des systèmes d'alarme incendie s'inscrit dans cette démarche.

AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Une **rencontre d'information** a eu lieu le **7 novembre** dernier aux habitations Desjardins. **Julie Chalifour**, agente de liaison, et **Mouloud Raaf**, directeur de projets, accompagnés de **François Bergeron** et **Richard Lecours** de Pro-Teck Sécurité et de **Louise Bonin** de Construction Michel Bourdon étaient sur place pour informer la **cinquantaine de locataires** présents sur les travaux à venir. À cette occasion, les locataires ont dit souhaiter être informés des travaux qui seraient exécutés sur leur étage et dans leur logement au moins 48 heures à l'avance. Ils ont aussi été rassurés de savoir que, lors d'une panne de courant, le nouveau système d'alarme incendie continuerait à fonctionner normalement grâce à une batterie d'urgence. L'entrepreneur a aussi pu préciser que ces travaux ne causeront pas vraiment de poussière et que les moulures utilisées afin de couvrir les fils électriques seront de couleur ivoire.

Par ailleurs, certaines personnes ont mentionné qu'elles quitteront d'ici peu leur logement, et ce, pour quelques mois et qu'elles ne seront donc pas en mesure d'ouvrir la porte aux ouvriers afin qu'ils effectuent les travaux. Un formulaire de consentement devra être signé par ces locataires afin d'autoriser l'entrepreneur, toujours accompagné d'un employé de l'Office, à entrer dans leur logement en leur absence. Si vous êtes dans cette situation, veuillez communiquer avec votre agente de liaison, Julie Chalifour, dès que possible en composant le 514 868-3250.

EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION, AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS
 DANS TOUS LES LOGEMENTS 		
 <p>Un détecteur thermique sera installé près de la cuisine.</p>	<p>Le nouveau détecteur thermique sera associé à votre numéro de logement, ce qui permettra d'intervenir plus rapidement en cas d'incendie.</p>	<p>Mise aux normes du système d'alarme incendie</p> <p>Sécurité accrue</p>
 <p>Une lampe stroboscopique sera installée de manière qu'elle soit visible de toutes les pièces.</p>	<p>La nouvelle lampe stroboscopique permettra d'alerter les malentendants; les deux avertisseurs sonores garantiront que tous entendent l'alarme incendie.</p>	
 <p>Deux avertisseurs sonores seront installés : un dans le corridor, le salon ou la cuisine et l'autre, dans la chambre à coucher.</p>	<p>Les équipements seront reliés au panneau d'alarme incendie. Ce dernier est connecté au centre de coordination de la sécurité de l'OMHM qui préviendra les pompiers.</p>	
 <p>L'avertisseur de fumée de chaque logement sera remplacé.</p>	<p>Le nouvel avertisseur de fumée sera installé près de la chambre à coucher dans votre logement.</p>	<p>Sécurité accrue</p>
<p>Des moulures seront installées au plafond afin de cacher les nouveaux fils.</p>	<p>Il ne nécessitera pas de piles et ne sera pas relié au centre de coordination de la sécurité de l'OMHM. Ainsi, les pompiers ne seront pas automatiquement appelés pour de la fumée inoffensive.</p>	
DANS LES AIRES COMMUNES (CORRIDORS, CAGES D'ESCALIER ET SALLE COMMUNAUTAIRE) OU À L'EXTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE		
 <p>Des avertisseurs de fumée seront installés.</p>	<p>Les équipements seront reliés au centre de coordination de la sécurité de l'OMHM.</p>	<p>Sécurité accrue</p>
<p>L'éclairage extérieur sera amélioré.</p>	<p>L'éclairage actuel est insuffisant.</p>	<p>Sécurité accrue</p>

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Les travaux se dérouleront **en même temps dans les aires communes et dans les logements**. Lorsque l'entrepreneur aura besoin de votre collaboration, vous recevrez un avis.
- **Avant les fêtes**, tous les **travaux d'installation seront terminés**. La **vérification** du fonctionnement du système sera faite dans tous les logements **seulement après les fêtes**.

L'installation du système d'alarme incendie nécessitera deux visites dans chaque logement.

	Travaux	Durée	Quand
1 ^{re} visite	Installation des détecteurs de chaleur, des avertisseurs de fumée et des avertisseurs sonores et visuels (deux klaxons et une lampe stroboscopique) et désinstallation des anciens détecteurs et avertisseurs	Environ 2 à 3 heures	Novembre et décembre 2012
2 ^e visite	Vérification du fonctionnement des systèmes dans chaque logement	Environ 20 minutes	Janvier 2013

RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

Vous pouvez aider au bon déroulement des travaux. La marche à suivre est la suivante :

1. **Lorsque les travaux commenceront**, un **avis général** sera affiché à l'entrée de l'immeuble.
2. **Lorsqu'il sera temps pour les ouvriers d'entrer dans votre logement** pour y effectuer les travaux, **l'entrepreneur vous préviendra** et vous donnera un rendez-vous. **Assurez-vous** alors :
 - **d'être présent à la maison** au moment fixé par l'entrepreneur ou de **désigner une personne de confiance, un voisin ou un ami**, pour être présent à votre place.

3. **Pour prendre rendez-vous**, l'entrepreneur pourra vous joindre de différentes manières :

- un mot dans votre **boîte aux lettres**, un message par **téléphone**, une **note sur la porte** de votre logement... Nous vous demandons d'être vigilant et de surveiller ses avis!

Afin de permettre l'avancement des travaux, le travail d'équipe est essentiel. C'est pourquoi nous comptons sur votre présence et votre collaboration tout au long des travaux.

4. **Si, pour une raison majeure ou imprévue**, vous ne pouvez être présent au rendez-vous fixé, nous vous demandons d'en **informer les ouvriers le plus rapidement possible**.

L'ENTREPRENEUR

Construction Michel Bourdon est l'entrepreneur qui coordonnera les travaux aux habitations Desjardins. Les ouvriers travailleront du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h. Dans certains cas exceptionnels, cette plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exigeait.

Dès 7 h, les ouvriers commenceront à installer leur matériel, **mais les rendez-vous dans les logements ne seront fixés qu'à partir de 8 h**. De plus, **les travaux seront interrompus** pour la période des fêtes, du **21 décembre 2012 au 3 janvier 2013**.

L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS DESJARDINS

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :
Julie Chalifour
- ◆ Surveillant de travaux :
Doris Modérie
- ◆ Directeur de projets :
Mouloud Raaf



EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à la sécurité des locataires :
Roger Bergeron
- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :
Roger Pépin
- ◆ Agent de location :
André Synnott
- ◆ Organisatrice communautaire :
Nathalie Dufort



PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour prévenir les accidents, tenez-vous loin des équipements de l'entrepreneur.

L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES
ET SÉCURITÉ
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal
d'habitation
de Montréal

INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8
Téléphone : 514 872-6442

INFOCHANTIER vous informe sur les chantiers de travaux majeurs prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les chantiers de consultation qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination
Charles Allain
et Marie-Eve Leblanc

Révision
Linguitech

Graphisme
Optik Design inc.